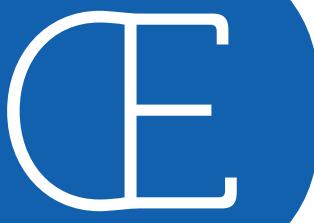


2021

VERS UNE
NEO ŒCONOMIA



**21 PROPOSITIONS DES CCI
DE NOUVELLE-AQUITAIN**
POUR RÉPONDRE AUX
NOUVEAUX DÉFIS DE
L'ÉCONOMIE RÉGIONALE



CCI NOUVELLE-AQUITAIN

VERS UNE
NEO ECONOMIA



“

Les élections régionales sont un rendez-vous démocratique important pour l'avenir économique de nos territoires. L'échéance de juin 2021 est d'autant plus décisive qu'elle fait suite à une période d'incertitudes pour les entreprises et doit permettre de restaurer la confiance après la crise sanitaire. L'espérance est grande de voir repartir l'économie régionale d'ici la fin de l'année 2021, en fondant la relance sur une vision équilibrée et inclusive de tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine

La crise sanitaire a pourtant révélé un grand nombre de changements, qu'il convient d'intégrer dès à présent à nos modèles pour réussir la relance. Ces changements sont autant de défis pour les entreprises : compétitivité, souveraineté, transformations sociales et environnementales, besoins en compétences et en infrastructures.

En tant que collectivité chef de file du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire, la Région est responsable de l'élaboration des stratégies et des grandes orientations dans ces domaines. Elle est également l'autorité organisatrice des transports interurbains. Elle a donc un rôle décisif à jouer pour répondre à ces nouveaux enjeux, avec l'appui de ses partenaires économiques au premier rang desquels les CCI.

Avec la feuille de route Néo Terra, la Région a fait le choix de s'engager dans une trajectoire de transition globale, en fixant des objectifs en matière de la transition écologique et de la lutte contre le dérèglement climatique.

À l'heure de la mobilisation générale, les entreprises souhaitent être actrices de la transition écologique. Elles sont toutefois confrontées à des difficultés économiques inédites, causées par la crise de la covid-19 : disparition de marchés, baisse d'activité, risque de défaillances, manque de liquidités, perte de compétences. Ces difficultés ont des répercussions très concrètes sur l'emploi et la vitalité des territoires, raison pour laquelle la Région a mis en place des mesures d'urgence pour aider les entreprises.

La question n'est pas tant de savoir si le soutien aux entreprises doit se poursuivre – il est indispensable – mais bien d'identifier les priorités et les modalités de ce soutien dans les mois et les années à venir. En d'autres termes, quels fondements poser pour la nouvelle économie de la région ?

En tant que représentantes de 332 000 entreprises de la région, les CCI de Nouvelle-Aquitaine souhaitent contribuer au débat public, avec des propositions conciliant les enjeux de relance économique et ceux de transformation écologique. Notre conviction est la suivante : répondre à l'urgence économique aujourd'hui, c'est encourager un développement plus endogène et homogène de la région. C'est relancer l'économie à partir des atouts de chaque territoire.

C'est dans cet état d'esprit que les CCI formulent 21 propositions, avec l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine la région leader des nouvelles formes de l'économie à horizon 2030. Elles souhaitent que ces propositions puissent contribuer à l'élaboration d'une feuille de route économique partagée par les entreprises et la Région, qui pourrait être baptisée Néo Cœconomia. Pour une économie d'excellence territoriale, plus souveraine, plus dynamique, plus résiliente et plus durable.

”

Jean-François CLÉDEL
Président de la
CCI Nouvelle-Aquitaine





VERS UNE NEO ŒCONOMIA

**21 PROPOSITIONS DES CCI
DE NOUVELLE-AQUITAINE**
POUR RÉPONDRE AUX
NOUVEAUX DÉFIS DE
L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

RÉGION ET CCI ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE LA RÉGION

P.7

- #1 Fédérer les entreprises, les territoires et les habitants de Nouvelle-Aquitaine autour d'une feuille de route économique commune : NEO ŒCONOMIA P.9

LE DÉFI DE LA SOUVERAINETÉ RÉGIONALE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

P.11

- #2 Reconquérir notre souveraineté économique à partir des filières et des pôles d'excellence des territoires P.12
- #3 Faire émerger des champions mondiaux en créant un écosystème propice aux accélérations et aux innovations technologiques P.13
- #4 Accompagner les filières fragilisées dans la conversion ou la diversification de leur activité P.14
- #5 Pérenniser les entreprises par le renforcement de leurs fonds propres P.15
- #6 Accompagner la transformation numérique des entreprises et soutenir l'économie de proximité P.16

LE DÉFI DES TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

P.19

- #7 Accompagner les entreprises vers de nouveaux modèles de croissance responsable P.20
- #8 Aider les entreprises à accélérer leur transformation écologique et énergétique P.21
- #9 Rendre les politiques publiques plus incitatives pour les entreprises P.22
- #10 Sensibiliser les entreprises aux risques majeurs pesant sur leur activité P.23
- #11 Intégrer pleinement les conséquences du télétravail sur la vie économique P.24

LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

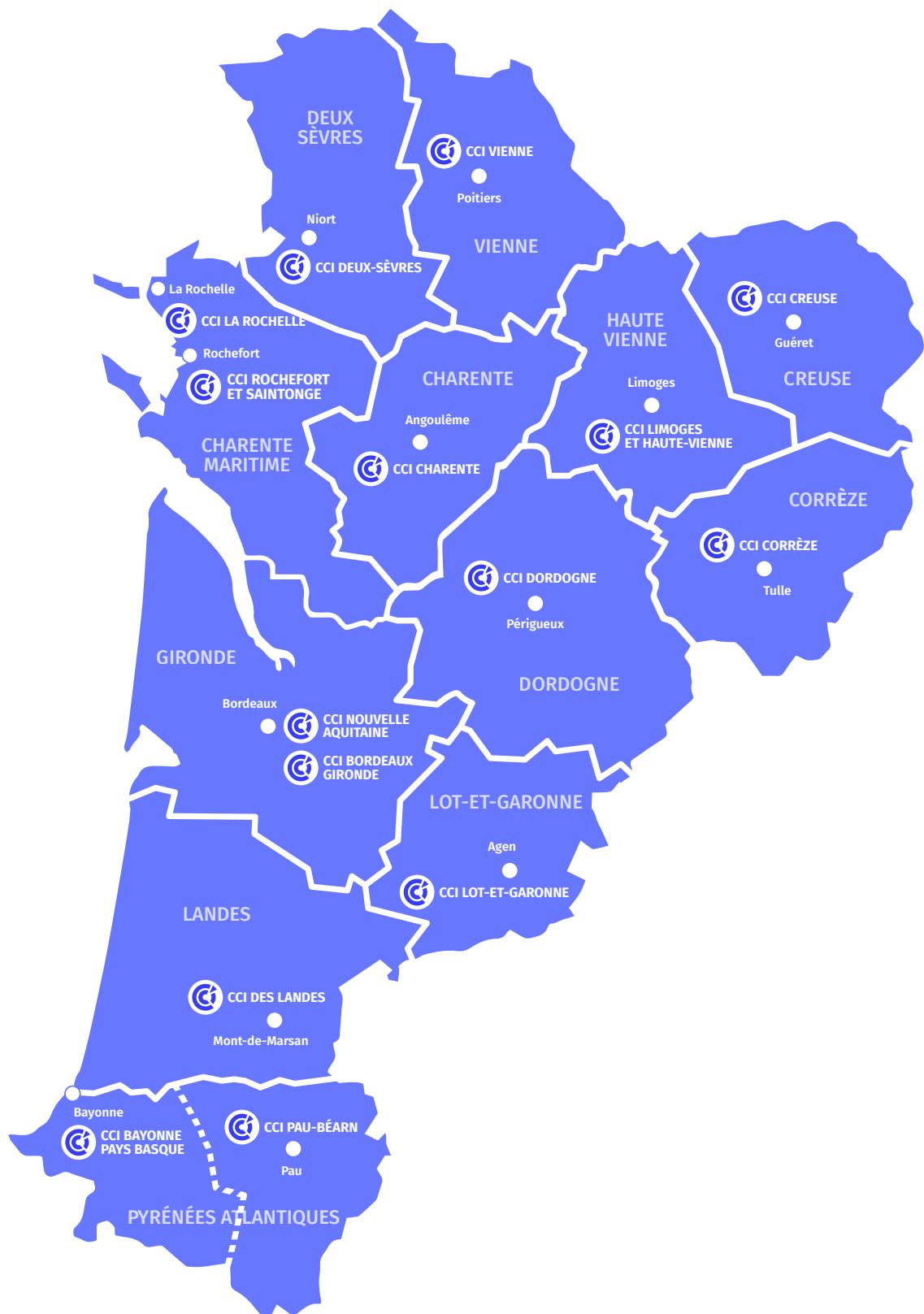
P.27

- #12 Adapter les formations aux nouveaux besoins des entreprises P.28
- #13 Faciliter l'évolution professionnelle des actifs tout au long de leur vie P.29
- #14 Aider les salariés des secteurs fragilisés à rester en emploi P.30
- #15 Donner des perspectives professionnelles positives à tous les jeunes P.31
- #16 Amplifier la dynamique d'essor des formations en apprentissage P.32

LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ DE TOUS LES TERRITOIRES

P.35

- #17 Garantir à chaque territoire une égalité d'accès aux conditions du développement économique P.36
- #18 Favoriser la mobilité des Néo aquitains au sein de la région P.37
- #19 Développer les connexions avec l'Espagne et l'Occitanie P.38
- #20 Ouvrir à nouveau la Région aux échanges internationaux P.39
- #21 Désengorger la route pour faciliter la traversée de la région P.40



RÉGION ET CCI ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE LA RÉGION

Région et CCI, un objectif commun pour la Nouvelle-Aquitaine

La Région et les CCI partagent un objectif commun : le développement économique de la Nouvelle-Aquitaine, une région dynamique qui connaît une forte attractivité, tout en aspirant à un développement plus équilibré et durable de l'ensemble de son territoire.

Région et CCI, des conventions pour une conjugaison des forces

Pour atteindre cet objectif, la Région et les CCI ont construit des relations de travail et de confiance, qui sont basées sur une répartition claire des rôles et font l'objet de conventions. En partenariat avec le Conseil régional, le réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine réalise principalement des actions d'accompagnement des entreprises, afin de massifier et de déployer les programmes d'accompagnement de la Région dans tous les départements.

Et demain : une collaboration qui peut aller encore plus loin

Le réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine souhaite poursuivre sa collaboration avec le futur exécutif régional, en inscrivant une part croissante des actions CCI dans le cadre de la stratégie de la Région. Deux dispositions permettent de garantir la qualité de la collaboration :

La CCI de région doit s'assurer de la compatibilité de la stratégie régionale des CCI avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (Art.2 de la loi NOTRe).

La Région et la CCI de région doivent signer une convention de mise en œuvre du SRDEII (Art. 53 de la loi PACTE).

LE RÉSEAU DES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2021

NOUS SOMMES :

- Des établissements publics de l'État contribuant au développement économique du territoire et dirigés par des chefs d'entreprise élus.
- Une chambre régionale et 14 CCI territoriales, soit 15 établissements couvrant la totalité du territoire régional.
- 485 membres élus issus des secteurs du commerce, des services et de l'industrie, dont 83 siègent à la CCI de région Nouvelle-Aquitaine.
- Représentant 332 000 entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

NOUS RÉALISONS CHAQUE ANNÉE :

- Appui à l'entrepreneuriat : 11 500 porteurs de projet accompagnés dans la création ou la reprise d'entreprise.
- Appui aux entreprises dans leurs mutations : 21 000 entreprises accompagnées dans leur projet de développement.
- Appui aux entreprises dans leur développement international : 1 000 entreprises identifiées et 330 entreprises préparées à l'export.
- Appui aux collectivités territoriales pour la conception de projets de développement économique territoriaux et l'animation des entreprises.
- Gestion d'établissements de formation : 15 000 étudiants en formation initiale (hors apprentissage), 8 000 apprentis et 48 000 stagiaires en formation continue dans les établissements gérés par les CCI.
- Gestion d'équipements : 12 aéroports, 4 ports de commerce, 25 pépinières, incubateurs et plateformes technologiques.
- Expertise, consultation ou étude demandée par les collectivités territoriales sur une question relevant du commerce, de l'industrie, des services, du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire.

PROPOSITION #1

FÉDÉRER LES ENTREPRISES, LES TERRITOIRES ET LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AUTOUR D'UNE FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE COMMUNE : NEO ŒCONOMIA

Après les élections régionales, la Région aura pour mission d'embarquer et de fédérer tous les acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises, collectivités, organisations professionnelles et consulaires...) autour d'une stratégie économique régionale, consignée dans le SRDEII. Le nouveau SRDEII définira les grandes orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, à l'investissement et à l'innovation des entreprises et sera prescriptif pour les autres niveaux de collectivités.

Fédérer autour de cette stratégie est primordial et implique d'avoir au préalable créé du consensus, en favorisant le dialogue et la co-construction à chaque étape. Les élus des chambres consulaires peuvent contribuer à nourrir ce processus de concertation et d'identification de points de convergence. Les élus consulaires sont des chefs d'entreprise bénévoles et engagés pour leur territoire, avec des expertises relatives à des secteurs économiques variés, qui souhaitent être associés aux réflexions stratégiques du Conseil régional. L'élaboration du nouveau SRDEII peut être une opportunité de mobilisation des élus consulaires, ainsi que de renforcement du dialogue interconsulaire.

Les CCI, les CMA et les chambres d'agriculture de la région pourraient partager leur vision des préoccupations des entreprises de la région et formuler des propositions communes pour les entreprises de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services. Ce document pourrait prendre la forme d'une feuille de route économique commune aux trois réseaux consulaires, appelée Néo Œconomia, et de créer une première base de consensus spécifique au monde économique, à la disposition de la Région.

© LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Créer un Parlement des entreprises, qui pourrait être constitué des élus des trois réseaux consulaires régionaux, pour consolider le dialogue interconsulaire et élaborer une feuille de route économique commune aux CCI, CMA et chambres d'agriculture. La feuille de route interconsulaire « Néo Œconomia » présenterait des propositions pour le développement la région veillant à concilier objectifs économiques et environnementaux. La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) pourrait être associée à cette démarche.

Proposer au futur président de la Région d'héberger le Parlement des entreprises dans l'hémicycle du Conseil régional et l'inviter à débattre de la feuille de route avec les élus des trois réseaux consulaires.

Contribuer d'ici fin 2021 aux travaux d'élaboration à partir de la feuille de route « Néo Œconomia » adoptée en Parlement des entreprises et poursuivre les échanges sur cette base avec la Région et les autres parties prenantes réunies dans les groupes de travail dédiés à cet exercice.



Credit photo : Pierre Minier

Session du Parlement des entreprises de Pays de la Loire, réunissant 200 chefs d'entreprise élus consulaires dans l'hémicycle du Conseil régional en avril 2017.



LE DÉFI

DE LA SOUVERAINETÉ RÉGIONALE
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES



PROPOSITION #2

RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE À PARTIR DES FILIÈRES ET DES PÔLES D'EXCELLENCE DES TERRITOIRES

La crise sanitaire a révélé la forte dépendance de la France – et donc de la région – à des fournisseurs étrangers pour l'approvisionnement en biens essentiels, tels que les médicaments ou certains produits agroalimentaires. Des pénuries ponctuelles ou durables de ces biens ont pu être observées durant le premier confinement, entraînant une prise de conscience collective quant à la nécessité de reconquérir la maîtrise de nos chaînes de valeur pour les productions stratégiques.

Cette prise de conscience est une opportunité pour la région de donner une place plus importante au développement endogène, c'est-à-dire au développement de l'économie à partir des atouts et des spécificités de chaque territoire. Cette approche, centrée sur le renforcement des points forts territoire par territoire, est pertinente d'un point de vue économique, territorial et écologique.

La Nouvelle-Aquitaine a la chance d'être riche d'une grande diversité de filières régionales : forêt-bois, agriculture, énergies alternatives, eau, déchets-biomasse, cuir-luxe-textile-métiers d'art, chimie-matériaux, aéronautique-spatial-défense, électronique-photonique, nautisme-naval, glisse, médicaments, dispositifs médicaux, économie culturelle et créative, tourisme, mobilité décarbonée, numérique et construction durable. De même, la région compte de nombreux pôles d'excellences territoriaux (image à Angoulême, céramique et cuir à Limoges...).

Si ces atouts sont déjà bien identifiés, il convient de les consolider à travers une politique d'accompagnement encore plus ambitieuse. Notre souhait est d'en faire des locomotives de la relance régionale et des ambassadeurs de la Nouvelle-Aquitaine en Europe.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Faire de la santé et de l'agroalimentaire les deux filières prioritaires en termes de souveraineté régionale, car elles permettent de garantir l'approvisionnement de la région en biens vitaux (médicaments et alimentation). C'est un enjeu de sécurité sanitaire et alimentaire. Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine dispose déjà d'un système agroalimentaire performant, qu'elle pourrait renforcer, tout en accompagnant la transition de l'agriculture vers des modèles de transformation et de distribution plus territorialisés. En s'appuyant sur ses filières agriculture et forêt-bois, la région pourrait également devenir leader de la chimie verte, en produisant des médicaments à partir de principes actifs biosourcés. Les filières agroalimentaire et santé sont aussi une opportunité de développement durable de la région, puisqu'elles valorisent les ressources naturelles présentes dans les territoires.

Définir une méthodologie permettant d'identifier les autres filières stratégiques en termes de souveraineté régionale, pour lesquelles il serait judicieux de moins dépendre de l'extérieur : la production d'énergie (électricité, biogaz, hydrogène...) pourrait par exemple être considérée comme une filière prioritaire de souveraineté. Cet exercice pourrait être complété par une analyse des chaînes de valeur par filière, afin d'identifier les chainons manquants et les acteurs capables de combler ces manques.

Accompagner le renforcement et la montée en compétence des filières et pôles d'excellence territoriaux, en offrant plus systématiquement aux entreprises qui les constituent un socle minimum d'accompagnement. 8 leviers permettent généralement une montée en gamme et une différenciation par l'innovation : développement durable, numérique, international, développement commercial, financement, compétitivité, compétences RH et appui à la création ou à la transmission d'entreprises. La mise en réseau des filières et des pôles d'excellence pourrait aussi être encouragée, afin de développer les connexions et les collaborations.

PROPOSITION #3

FAIRE ÉMERGER DES CHAMPIONS MONDIAUX EN CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME PROPICE AUX ACCÉLÉRATIONS ET AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine compte un grand nombre de start-ups, TPE, PME et ETI innovantes. De premiers dispositifs d'accélération ont été mis en place pour inciter ces entreprises à passer à une échelle supérieure de croissance (« scale up ») et à se développer aussi vite que leurs principaux concurrents internationaux. La Région a notamment créé un accélérateur de start-ups, baptisé Upscale, qui propose aux dirigeants de start-ups un programme intensif de 12 mois pour passer à la vitesse supérieure.

La Région, l'ADI et Bpifrance proposent également un accélérateur PME-ETI, appelé « Accel-NA ». Malgré ces dispositifs de qualité, on retrouve encore très peu d'entreprises régionales parmi les leaders européens ou mondiaux de leurs secteurs d'activité. Notre objectif collectif doit être de créer un écosystème global d'accompagnement et d'innovation focalisé sur l'émergence de champions économiques.

Actuellement, il existe déjà un écosystème régional très riche de structures de soutien à l'innovation : structures d'aide à la diffusion de technologies auprès des entreprises et des filières (cellules de diffusion technologique, plateformes technologiques), structures valorisant la recherche publique vers les acteurs socio-économiques (Société d'Accélération du Transfert Technologique – SATT, Institut Carnot, incubateurs) et des structures d'animation et de mise en réseau (ADI, pôles de compétitivité et clusters). La Région pourrait aller encore plus loin dans le rapprochement entre monde de la recherche et monde économique, en renforçant la mise en relation des chercheurs et des chefs d'entreprise.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Avoir toujours plus d'ambition et d'audace pour nos entreprises, en fixant un objectif d'une dizaine d'entreprises néoquaines présentes parmi les champions mondiaux de leurs secteurs à horizon 2030.

Créer un écosystème d'accélération régional pour les entreprises les plus prometteuses. Le nombre d'entreprises régionales bénéficiaires de programmes d'accélération doit significativement augmenter, afin de maximiser les chances de voir émerger quelques leaders.

Généraliser la co-production de projets innovants entre le monde de la recherche et le monde des entreprises : développement de davantage de plateformes technologiques, création de nouveaux lieux d'innovation croisée entre chercheurs et entrepreneurs.

Positionner l'économie régionale sur les technologies du futur. Certaines technologies sont particulièrement prometteuses et impliquent une vigilance des acteurs publics afin qu'il n'y ait pas de décrochage sur ces technologies : on peut notamment citer l'intelligence artificielle, l'ordinateur quantique, les nanomatériaux, la fabrication additive, les monnaies virtuelles, le traitement des données, l'hydrogène, la capture carbone.

PROPOSITION #4

ACCOMPAGNER LES FILIÈRES FRAGILISÉES DANS LA CONVERSION OU LA DIVERSIFICATION DE LEUR ACTIVITÉ

Autre impact majeur de la crise sanitaire : elle a fragilisé des secteurs importants de l'économie régionale, notamment les secteurs soumis aux fermetures administratives (commerces non alimentaires, bars, hôtellerie, restauration, événementiel, culture) et les secteurs subissant les conséquences directes des mesures de restriction de déplacement (tourisme, automobile, aéronautique). La situation des activités commerciales et touristiques étant particulière, nous y reviendrons dans la proposition 6 et concentrerons ici le propos sur les difficultés rencontrées par le secteur aéronautique, qui représente 45 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine. La chute du trafic aérien entraîne aujourd'hui tous les aéroports régionaux dans des situations très préoccupantes : d'après l'INSEE, les entreprises aéronautiques auraient supprimé 8 800 emplois en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie en 2020, soit une baisse annuelle de 5,5% des effectifs. Un retour à un niveau satisfaisant d'activité n'est pas attendu avant 2023, voire 2025.

En parallèle, les attentes sociétales concernant la contribution du secteur aérien à l'effort environnemental se sont renforcées, avec la perspective de contraintes réglementaires supplémentaires pour le secteur.

L'aéronautique fait donc face à un double défi – économique et écologique – dans un contexte de faible visibilité sur les conditions de la reprise. Il doit bénéficier d'une attention soutenue.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Transformer les difficultés rencontrées par la filière aéronautique en opportunité d'évolution pour le secteur.

Investir dans l'expérimentation puis la généralisation de l'usage d'énergies alternatives (batterie électrique, hydrogène), pour rendre les vols plus propres.

Encourager les passerelles entre le secteur aéronautique et d'autres secteurs, afin de permettre la reconversion à court et moyen terme des personnels sans activité. Des compétences peuvent par exemple être transférées dans la construction navale, pour les parties les plus légères des bateaux. Des reconversions peuvent également être envisagées vers le ferroviaire, à travers des partenariats entre grandes entreprises.

Faire de l'aéronautique un laboratoire d'innovation pour le développement de technologies applicables à d'autres secteurs (systèmes embarqués), certaines de ces technologies pouvant contribuer à l'effort de transition écologique (matériaux composites biosourcés par exemple).

S'engager pour le développement de solutions aéronautiques alternatives à l'avion (petits avions de tourisme hybrides ou électriques, dirigeables géants gonflés à l'hélium...).

PÉRENNISER LES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DE LEURS FONDS PROPRES

Les fonds propres (ou quasi-fonds propres) ont un double intérêt pour le financement des entreprises : ils renforcent l'entreprise en capitaux avec les apports des détenteurs des parts de l'entreprise et ils servent aussi de garantie aux créanciers susceptibles de concourir au financement de ces structures. Avant la crise sanitaire, de nombreuses TPE, PME et ETI étaient déjà sous-capitalisées. La Région Nouvelle-Aquitaine avait déjà pris la mesure de l'enjeu de l'investissement dans les entreprises régionales : d'abord avec un projet de banque régionale d'investissement, puis avec la création fin 2019 d'un fonds dédié à l'investissement dans le capital des PME et ETI de la région, appelé Nouvelle-Aquitaine Capital Investissement (NACI) et doté de 70 millions d'euros.

Avec la crise sanitaire, de plus en plus d'entreprises font face à la dégradation de leur bilan et ont besoin d'un apport en fonds propres et quasi-fonds propres pour restaurer leur capacité d'investissement. Désormais, l'objectif est d'augmenter le nombre d'entreprises pouvant bénéficier d'un renforcement en fonds propres. Cela implique tout d'abord une sensibilisation des chefs d'entreprises néo aquitains à cette opportunité : certains sont encore réticents à l'ouverture de leur capital à des investisseurs.

Afin de rassurer les chefs d'entreprise, il est important d'identifier les entreprises ayant intérêt à lever des fonds, afin de les contacter et de les accompagner dans leur démarche. Une fois les chefs d'entreprises acculturés, la Région peut mobiliser une variété d'outils d'investissement pour rendre le renforcement en fonds propres accessible au plus grand nombre d'entreprises régionales. La création d'un véhicule de mobilisation de l'épargne des Néo aquitains pourrait être particulièrement pertinente.



LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINES PROPOSENT DE :

Sensibiliser les chefs d'entreprise à l'intérêt d'ouvrir leur capital à des investisseurs, pour renforcer leur capacité en fonds propres et investir dans l'innovation et le développement de leur entreprise.

Mobiliser massivement les fonds disponibles, pour renforcer les capitaux propres d'un maximum d'entreprises régionales.

Faire émerger des outils de mobilisation de l'épargne des Néo aquitains, afin qu'ils puissent également investir dans les entreprises du territoire et diversifier leur portefeuille au-delà de l'investissement dans la pierre.

PROPOSITION #6

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La transformation numérique des entreprises est également indispensable pour tirer parti de toutes les opportunités de la reprise : elle permet de se connecter à un plus grand nombre de consommateurs et de marchés, tout en optimisant l'efficacité des processus internes à l'entreprise. C'est un enjeu de compétitivité majeur pour les entreprises de toute taille et de tout secteur : si certaines ETI et PME industrielles sont déjà avancées dans la numérisation de leurs process, les TPE doivent aussi être accompagnées dans cette transformation, car elles sont essentielles à la vie et l'aménagement du territoire.

Les accompagner dans la transformation numérique, c'est leur permettre de maintenir leur activité physique, et de préserver ainsi la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs. Consciente de ces enjeux, la Région a mis en place des dispositifs pour encourager la numérisation des commerces et la vente en ligne, avec un chèque numérique et un accompagnement proposé par les CCI et les CMA. Elle a également multiplié les aides financières pour aider les commerçants et les TPE à surmonter les périodes de fermeture administrative et de baisse d'activité.

Le fonds de solidarité État-Région, le fonds de soutien d'urgence aux entreprises, le fonds de prêt de solidarité et proximité destiné aux commerçants et artisans, ainsi que les aides exceptionnelles au tourisme ont permis d'éviter un grand nombre de défaillances d'entreprises.

Après la levée des aides d'urgence, il s'agira de poursuivre le soutien aux entreprises essentielles à la vie de nos territoires, en les accompagnant dans les grandes transformations et en leur proposant des facilités pour exercer leur activité (immobilier et foncier, animations...).

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

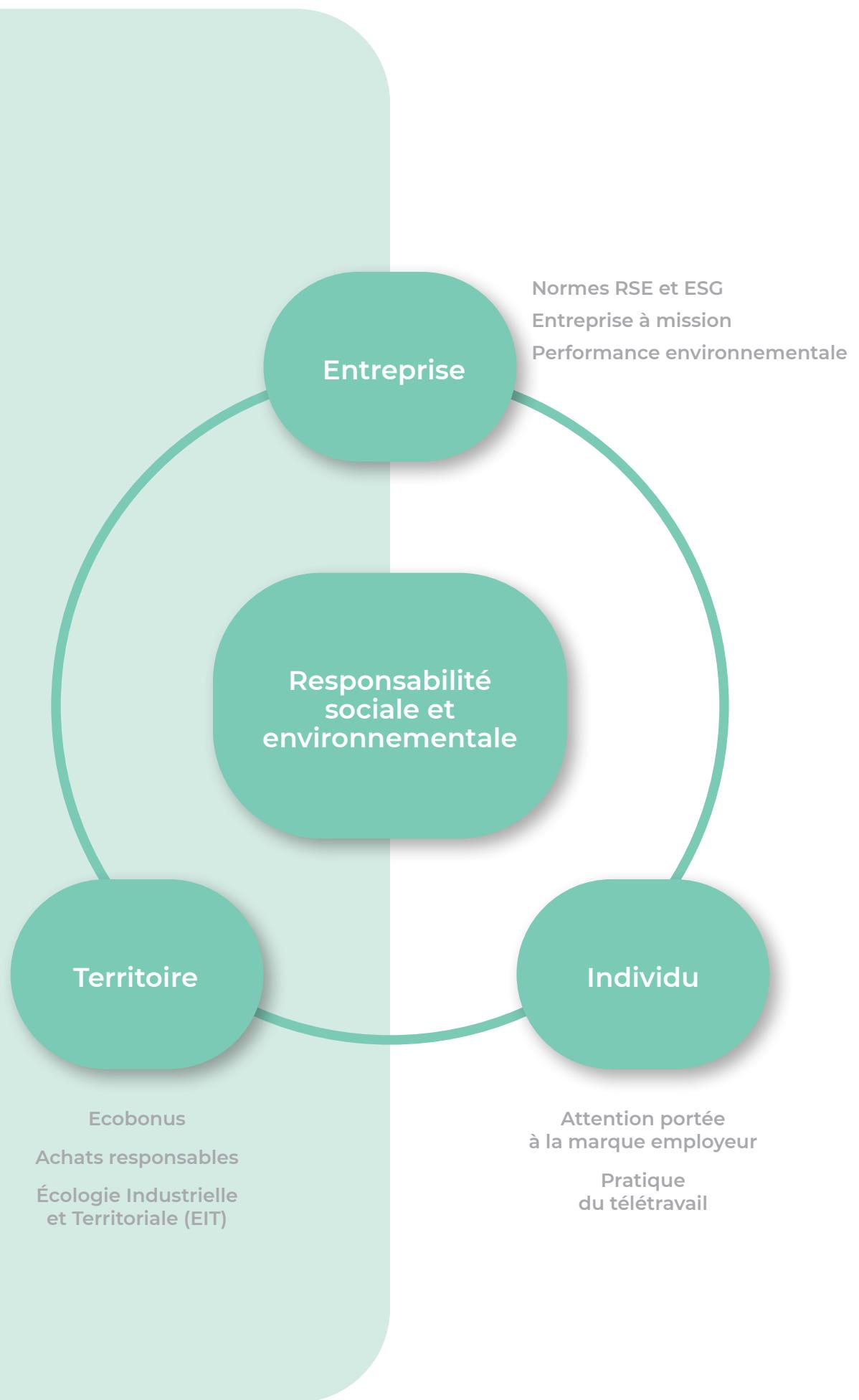
Renforcer l'accompagnement à la transformation numérique de tous les types d'entreprises : les CCI souhaitent notamment qu'un plus grand nombre de commerçants, TPE et PME bénéficient d'un accompagnement à l'intégration du numérique à leur activité. Initiée dans le cadre de France Relance, la réalisation de diagnostics « Numérique » auprès des entreprises pourrait se généraliser avec le soutien de la Région. La poursuite de la numérisation de la gestion client, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, devra nécessiter une attention particulière.

S'appuyer sur les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), pour proposer des actions d'accompagnement à la transformation numérique des TPE-PME, ainsi que des actions plus transversales de soutien à l'économie de proximité et au commerce. Ces nouveaux contrats signés entre l'Etat et l'intercommunalité pourront également bénéficier d'un co-financement de la Région et/ou du département. Ils intègreront un volet économique, précisant les actions pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, en lien avec Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain. Les CCI pourraient être associées à l'élaboration et la mise en œuvre du volet économique des CRTE.

Créer des foncières dédiées aux commerçants et artisans, afin d'acquérir des cellules commerciales dans les centres-villes et de les proposer aux commerçants à loyer modéré. Elles pourraient être créées par la Région, l'Établissement public foncier régional, la Banque des territoires et les intercommunalités intéressées.

Relancer l'activité commerciale et touristique par une politique événementielle et culturelle ambitieuse dans les centres-villes et centres-bourgs. La valorisation du cadre de vie, par l'organisation d'événements, de marchés et d'animations dans le respect des contraintes sanitaires, doit être encouragée afin de favoriser la fréquentation du centre-ville.

NOTES



LE DÉFI

DES TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES



PROPOSITION #7

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS DE NOUVEAUX MODÈLES DE CROISSANCE RESPONSABLE

En tant que collectivité stratégie du développement économique, la Région a pour mission de proposer une vision de l'économie régionale intégrant les transformations numériques, sociales et environnementales. La feuille de route Néo Terra prend déjà en compte les principaux défis environnementaux : changement climatique, érosion de la biodiversité, raréfaction des ressources, nécessité de développer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les mobilités durables. La crise de la covid-19 n'a fait que confirmer les évolutions en cours, en ajoutant les enjeux de sécurité et de santé au travail. Elle nous constraint à accélérer leur prise en compte dans nos modèles de fonctionnement. Les entreprises acceptent de prendre leur part dans les transitions nécessaires : elles ont conscience de représenter une partie de la solution, en renforçant leurs engagements sociaux et environnementaux. De plus en plus d'entreprises souhaitent être proactives dans l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) à leur activité économique. Les entreprises plus internationalisées tendent déjà vers des démarches Environmental, Social, Governance (ESG), très proche de la RSE, car elles leur permettent de répondre aux nouveaux standards des fonds d'investissement socialement responsable (ISR) et d'accéder à leurs financements. La loi PACTE du 22 mai 2019 encourage ce mouvement en créant le statut d'entreprise à mission, qui permet à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. Si l'appétence pour une démarche responsable est croissante au sein des entreprises, il n'en reste pas moins que peu d'entre elles savent comment enclencher les premières actions. Le besoin d'accompagnement est particulièrement fort dans l'appropriation de ces nouveaux enjeux humains et environnementaux.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Promouvoir les démarches RSE et ESG, ainsi que le statut d'entreprise à mission auprès des entreprises de la région.

En premier lieu, il est important de sensibiliser les entreprises aux apports de la RSE : elle renforce l'attractivité RH de l'entreprise auprès des futurs collaborateurs (logique de marque employeur), permet d'anticiper de nouveaux marchés à moyen et long terme et facilite l'accès aux financements des fonds d'investissement, de plus en plus regardants sur la prise en compte des objectifs extrafinanciers. Les expériences RSE déjà menées avec succès au sein de certaines entreprises pourraient être valorisées auprès des entreprises de la région, afin de les inciter à s'engager dans une démarche similaire. Un plus grand nombre d'entreprises pourrait ainsi être accompagné dans l'intégration de la RSE à leur activité : aide à l'obtention des normes ISO 26000 pour la responsabilité sociétale et ISO 14001 pour le management environnemental, appui à la mise en place d'un reporting extrafinancier, conduite du changement, etc.

PROPOSITION #8

AIDER LES ENTREPRISES À ACCÉLÉRER LEUR TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Les entreprises sont aujourd'hui animées par deux grands types de motivation vis-à-vis de la transition écologique : une motivation citoyenne, avec la volonté de mettre en place des modèles de production plus sobres et de répondre aux attentes des consommateurs, et une motivation de performance, la performance énergétique et écologique concourant à la performance globale de l'entreprise.

Certaines entreprises néo-aquitaines ont déjà engagé des efforts en faveur de la transition écologique : efficacité énergétique, réduction et valorisation des déchets, diminution de la consommation d'eau, mise en place de logiques d'approvisionnement local.

Ce mouvement est amené à se poursuivre et à s'amplifier. Les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, souhaitent désormais engager leur transition écologique et ont besoin d'être accompagnées pour savoir comment enclencher et mener à bien le processus de transformation. L'accompagnement proposé aujourd'hui n'en est qu'à ses débuts et doit être enrichi pour pouvoir jouer sur l'ensemble des leviers : sensibilisation de l'entreprise, appui à la réflexion stratégique, modules d'accompagnement adaptés à tous les secteurs et tous les enjeux de transition (économie circulaire, énergie, eau, déchets, ressources naturelles...), formation des dirigeants et des collaborateurs.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Former les dirigeants et les managers à la transformation sociétale et environnementale de leur entreprise, en les accompagnant dans l'acquisition d'un nouveau type de compétences managériales.

Accompagner les entreprises dans la mise en place de logiques d'achats responsables, en privilégiant le sourcing local.

Faire de la transition écologique et énergétique un pilier majeur du prochain programme dédié aux transformations de l'industrie (Usine du Futur). L'industrie 4.0 doit intégrer la transformation écologique comme levier de compétitivité au même titre que d'autres leviers déjà mis en place : organisation et management de la performance industrielle, impression 3D, robotisation et automatisation, gestion des données.

Faire de la transition écologique et énergétique un pilier majeur des actions de soutien à l'économie de proximité et au commerce, prévues dans les futurs Contrats de Relance et de Transition écologique (CRTE). Ces contrats doivent permettre à un maximum de TPE de l'économie présentielle de bénéficier d'un diagnostic « Transition écologique », puis d'un accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action avec des réalisations concrètes. Ces contrats sont aussi une opportunité de renforcer l'animation commerciale et le développement des circuits courts pour le compte de la Région.

Favoriser le développement du tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine, en accompagnant les professionnels vers une offre « slow tourisme » tenant davantage compte du respect de l'environnement, des habitants et de l'économie locale.

PROPOSITION #9

RENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES PLUS INCITATIVES POUR LES ENTREPRISES

Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer pour accompagner les entreprises à intégrer davantage la transition écologique dans leur stratégie. La Région et les collectivités territoriales peuvent, par leurs politiques publiques, avoir un effet d'entraînement positif sur les entreprises et les amener et à transformer leurs pratiques.

Pour cela, les collectivités utilisent déjà trois leviers à leur disposition : l'attribution des aides publiques, la commande publique et l'animation territoriale des entreprises. Illustration de la volonté du politique de s'emparer encore plus fortement de cette boîte à outils : la feuille de route Néo Terra pose le principe d'écoconditionnalité des aides régionales aux entreprises, ce qui constitue un changement majeur dans la façon de penser la politique d'aides de la Région. De même, les collectivités locales ont généralement introduit des clauses environnementales ou d'insertion sociale dans leurs marchés publics. Certaines ont également organisé, avec l'appui des CCI, la mise en réseau des entreprises pour favoriser les mutualisations de ressources entre entreprises. Les politiques ainsi mises en place s'avèrent efficaces, car elles touchent à des éléments stratégiques de la vie de l'entreprise, tels que le financement, les achats et l'accès aux ressources. L'attente sociétale est forte pour que ces politiques se poursuivent, avec de plus en plus d'ambition.

Il est donc essentiel que la Région veille à embarquer dès à présent les entreprises dans ce mouvement de fond, pour en faire des alliés de la transition écologique. L'objectif de la Région doit être de rendre l'écologie « naturellement attractive » pour les entreprises.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Aller vers un système d'écobonus plutôt que d'écoconditionnalité des aides, si l'objectif visé est bien d'encourager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux. Dans la feuille de route Néo Terra, le Conseil régional a inscrit le principe d'écoconditionnalité des aides régionales aux entreprises. Il semblerait plus judicieux de parler d'écobonus, afin que l'écologie soit perçue par les entreprises comme un « complément d'aide » et non comme une perte de chances dans l'accès aux aides. L'écoconditionnalité étant un système en cours de construction, il serait regrettable qu'il ait pour premier effet une complexification de l'accès aux aides pour les TPE-PME. Mieux vaut rendre le système réellement incitatif plutôt que punitif.

Inciter les collectivités à poursuivre leur politique d'achats responsables, en généralisant les clauses environnementales et sociales. Ces modalités permettent un recours plus aisément au tissu de TPE et PME locales.

Accroître la promotion des politiques d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), afin de mettre davantage d'entreprises en relation avec d'autres pour l'échange de matières premières ou la mutualisation de compétences RH. Cela permet la mise en place de circuits courts (économie circulaire).

PROPOSITION #10

SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX RISQUES MAJEURS PESANT SUR LEUR ACTIVITÉ

Avec la crise sanitaire, la compréhension des risques a évolué, invitant à adopter une vision plus large des risques pesant sur la vie économique : risques climatiques et environnementaux, risques sanitaires ou encore risques de cybersécurité. S'ils peuvent paraître de nature très différente, ces risques ont un point commun : leur impact potentiel sur l'activité économique est souvent sous-estimé et pourrait davantage être pris en compte. En Nouvelle-Aquitaine, les risques sont pourtant bien là. Des risques liés au changement climatique sont déjà perceptibles avec une augmentation de la fréquence des inondations et des sécheresses, et un phénomène croissant d'érosion du littoral. Les entreprises sinistrées peuvent être indemnisées en cas de catastrophe naturelle, mais une meilleure anticipation de l'implantation de l'activité ou une évolution de certains usages permettraient de réduire le coût financier. Les risques sanitaires semblaient plus lointains, mais l'épidémie de la covid-19 a démontré qu'un épisode sanitaire critique pouvait avoir un impact rapide et significatif sur l'économie.

Les entreprises sont désormais demandeuses d'un accompagnement pour mettre en place des politiques de prévention sanitaire et donner davantage de garanties à leurs collaborateurs quant à la santé au travail. La crise a également révélé un autre risque systémique : les attaques cybercriminelles. Les périodes de confinement ont vu une augmentation significative des campagnes d'hameçonnage et de hacking. Dernièrement, les hôpitaux de Dax dans les Landes ou d'Oloron-Sainte-Marie dans les Pyrénées-Atlantiques ont été ciblés, montrant l'ampleur du phénomène. Les entreprises sont aussi concernées et doivent être sensibilisées pour anticiper au mieux ce risque.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Sensibiliser les chefs d'entreprise aux risques majeurs (environnementaux, sanitaires, liés à la cybercriminalité) pesant sur leur activité économique.

Aider les entreprises à anticiper et minimaliser l'impact de ces risques sur leur activité, en leur donnant accès à des centres de ressources, à des prestataires proposant des solutions de mesure du risque ou de protection, à des écosystèmes d'innovation spécialisés dans ces risques.

Accompagner le déploiement de la feuille de route « Cybersécurité » de la Région auprès des chefs d'entreprise : les entreprises ont notamment besoin d'être accompagnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de sécurité des systèmes informatiques (PSSI).

INTÉGRER PLEINEMENT LES CONSÉQUENCES DU TÉLÉTRAVAIL SUR LA VIE ÉCONOMIQUE

Autre changement majeur induit par la crise sanitaire : le développement significatif du télétravail. Au niveau national, près d'un tiers des salariés du secteur privé pratiquent le télétravail à temps complet ou partiel, avec une moyenne de 3,6 jours télétravaillés par semaine (une moyenne plus que doublée en un an). Il est encore difficile de mesurer pleinement les conséquences du télétravail sur la vie des entreprises, des individus et des territoires, mais elles seront sans doute significatives.

Sans phase de transition, les entreprises ont été confrontées à de nouveaux enjeux d'organisation du travail, de management à distance, de cohésion d'équipe et de respect de la réglementation RGPD. Elles ont appris à œuvrer différemment, à imaginer de nouvelles modalités de collaborations et de prestations en visioconférence. Les salariés également ont dû modifier leur rapport aux outils numériques ; certains métiers ont été transformés. Cette évolution a également des répercussions importantes sur la vie des individus et l'aménagement du territoire : réduction du nombre de déplacements quotidiens, pratique du télétravail depuis d'autres lieux voire d'autres territoires, chute de la demande en immobilier de bureaux.

Des transformations majeures des mobilités domicile-travail et des lieux d'activité s'annoncent, avec probablement des opportunités de gain d'attractivité pour certains territoires de la région.

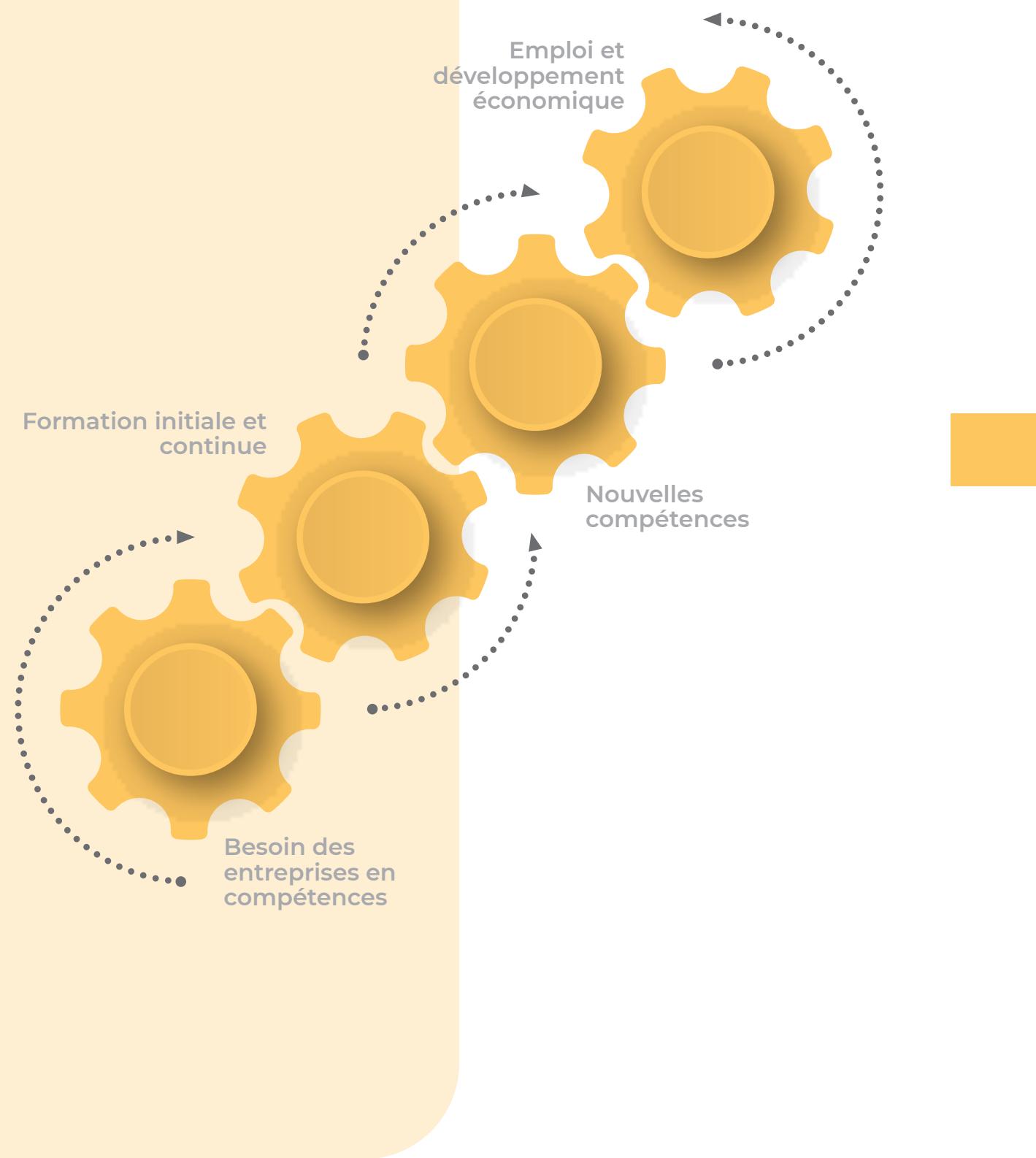
LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Lancer une démarche d'évaluation des impacts du télétravail sur l'activité économique (réglementation RGPD, mobilité des salariés...). Certains éléments pourront être repris dans le cadre de l'actualisation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui comporte un volet mobilités.

Accompagner les collectivités dans la mise en place de politiques d'attractivité et d'accueil adapté à la cible des télétravailleurs en provenance d'autres territoires : développement de tiers lieux et d'espaces de coworking, appui à la recherche d'un logement ou d'un emploi pour le conjoint, séminaire d'accueil des nouveaux arrivants, marketing territorial adapté aux télétravailleurs désireux de trouver un environnement de travail plus agréable et/ou fonctionnel. D'une manière similaire, des politiques spécifiques pourraient être imaginées pour les salariés ne pouvant pas télétravailler (salariés du « care » par exemple), afin de les aider à se rapprocher de leur lieu de travail.

Penser la région Nouvelle-Aquitaine comme une destination de « séjours de télétravail » en France. Le « digital nomadisme », déjà présent dans certains secteurs d'activité, pourrait se développer dans les prochaines années en France à la faveur du télétravail. Avec l'attractivité de ses paysages et sa qualité de vie, la Nouvelle-Aquitaine pourrait se positionner sur ce nouveau marché en créant des infrastructures dédiées à l'accueil de télétravailleurs pour des séjours de courte à moyenne durée. Ces « spots de télétravail » pourraient proposer en un même endroit des hébergements, des espaces de coworking et des activités de loisirs. Des infrastructures touristiques existantes et fragilisées par la crise pourraient se reconvertis vers ce nouveau débouché.

NOTES



LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



PROPOSITION #12

ADAPTER LES FORMATIONS AUX NOUVEAUX BESOINS DES ENTREPRISES

Appeler de nos vœux une relance économique compatible avec les transformations numériques, sociales et environnementales implique d'adapter les compétences des individus – et donc les formations initiales et continues – aux nouveaux besoins des entreprises. Les besoins des entreprises sont de deux natures : des besoins de recrutement immédiats dans les métiers en tension, et des besoins de recrutement à moyen terme dans les « métiers d'avenir », dits aussi « métiers porteurs ».

Malgré le contexte de crise sanitaire, la première catégorie d'entreprises continue à faire face à une pénurie de main-d'œuvre et à rencontrer des difficultés de recrutement pour certains métiers : ouvrier du BTP, couvreur, chaudronnier, transporteur routier, aide à la personne... D'autres entreprises font évoluer leurs activités et cherchent à recruter de nouvelles compétences, principalement en lien avec la numérisation de l'économie : e-commerce, cybersécurité, automatisation, robotisation, intelligence artificielle ou encore analyse des données. Des métiers dans les domaines de la transition écologique (stockage de l'énergie, hydrogène, décarbonation...) sont également demandés. Cette métamorphose du marché du travail est un défi de taille pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les actifs : ceux-ci restent très dépendants de leur formation initiale et sont peu sensibilisés à l'importance de la formation tout au long de la vie. Pourtant, la formation continue est un système bénéfique pour le salarié qui peut sécuriser son parcours professionnel et pour l'entreprise qui satisfait plus facilement ses besoins de recrutement.

Tous les habitants de la région doivent pouvoir accéder à des formations adaptées à l'évolution constante des besoins des entreprises.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Poursuivre les travaux de définition des besoins en compétences des entreprises, réalisés par les branches et les observatoires de l'emploi et des compétences existants (Carif-Oref, DATAR régionale...). Les chambres consulaires pourraient compléter ces travaux avec une analyse des besoins en compétences des secteurs non couverts régionalement par les branches professionnelles.

Continuer à adapter les formations co-financées par la Région aux besoins des entreprises. Cette adaptation concerne aussi les formations proposées par les CCI ou les établissements de formation gérés par les CCI.

Adapter ces formations aux nouvelles modalités d'acquisition des compétences, avec des méthodes pédagogiques intégrant les outils numériques. Le programme régional d'accompagnement à la transformation structurelle et pédagogique de l'appareil de formation, adopté récemment, pourrait être poursuivi.

Créer un label régional pour renforcer la qualité des formations continues co-financées par la Région et proposées aux salariés des TPE et PME.

FACILITER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ACTIFS TOUT AU LONG DE LEUR VIE

La crise sanitaire conduit également les actifs à s'interroger sur l'évolution de leurs compétences et l'opportunité d'une formation continue : certains voient leurs postes actuels fragilisés par la crise et envisagent une formation par crainte de perdre leur emploi ; d'autres n'ont pas d'inquiétude particulière, mais perçoivent la crise sanitaire comme une opportunité d'évoluer professionnellement, voire de se reconvertir en changeant de métier ou de secteur.

De nombreux dispositifs existent pour faciliter l'évolution professionnelle des actifs : on peut notamment citer le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), le Compte Personnel de Formation (CPF) et le CPF de transition, qui permettent à chaque individu d'être maître de sa formation, indépendamment des formations proposées habituellement dans le cadre de l'entreprise. En tant que travailleurs non-salariés (TNS), les chefs d'entreprise ont également accès à ces dispositifs. À titre d'exemple, ils peuvent utiliser leur compte personnel de formation pour financer des formations de management liées à l'exercice de la fonction de chef d'entreprise.

Cette possibilité de formation devrait être davantage connue, car certains dirigeants d'entreprise ressentent le besoin de consolider leurs compétences managériales face aux nouveaux défis posés par la crise (management à distance, numérisation croissante des outils et des process). L'évolution des compétences concerne donc tous les publics. Notre objectif collectif doit être de démocratiser et généraliser l'accès à la formation continue en cette période particulière.

⌚ LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Mieux faire connaître aux travailleurs de la région les opportunités de conseil en évolution professionnelle et de formation s'offrant à eux, afin d'augmenter le nombre de stagiaires de la formation continue.

Améliorer la communication sur les formations continues disponibles dans chaque territoire, en rendant la localisation des centres de formation et l'objet des formations plus immédiatement compréhensibles.

Proposer aux dirigeants des entreprises et à leurs cadres intermédiaires des formations pour renforcer leurs compétences managériales et leurs capacités à relever de nouveaux défis. Les managers pourraient se voir proposer un socle minimal de formation aux « compétences du futur », comprenant des connaissances transversales adaptées à leur secteur d'activité : RSE, International et multiculturalité, Gestion de projet, Transformation numérique, Transformation écologique.

Développer davantage de formations fonctionnant sur la modalité de l'échange entre pairs (mentorat, clubs, ateliers...).

PROPOSITION #14

AIDER LES SALARIÉS DES SECTEURS FRAGILISÉS À RESTER EN EMPLOI

Certains actifs connaissent une véritable inquiétude quant au maintien de leur emploi. Pour eux, la formation continue n'est pas une possibilité parmi d'autres, mais une nécessité. Certains dispositifs sont plus particulièrement adaptés à la reconversion des travailleurs des secteurs fragilisés. La crise sanitaire a notamment remis sur le devant de la scène le « prêt de main-d'œuvre », qui permet à un employé d'un secteur en difficulté de rejoindre temporairement une autre entreprise pour s'y former à un nouveau métier.

Un nouveau dispositif de reconversion professionnelle a été créé pendant la crise et s'annonce très prometteur : le dispositif *Transitions Collectives* (TransCo). Déployé depuis janvier 2021, ce dispositif offre aux salariés dont l'emploi est menacé la possibilité de bénéficier d'une formation financée par l'État au sein d'une entreprise, tout en conservant leur rémunération et leur contrat de travail, dans le but d'accéder à un métier porteur au niveau local. Une entreprise en difficulté peut ainsi accompagner ses salariés volontaires dans un parcours de reconversion sécurisé vers une entreprise qui recrute.

La crise sanitaire a également conduit au renforcement du dispositif Pro A pour la reconversion des actifs par l'alternance, et au reformatage du FNE-Formation pour permettre la prise en charge des coûts pédagogiques dans les entreprises en activité partielle ou en difficulté. La majorité de ces dispositifs donnent la part belle à l'entreprise comme lieu de formation. Ils sont efficaces, car ils permettent de répondre rapidement aux attentes des travailleurs et des entreprises. Ces dispositifs doivent être pérennisés dans le temps, après la période de relance, et portés à la connaissance de tous les habitants de la région.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Mieux faire connaître aux travailleurs des secteurs fragilisés par la crise les dispositifs de reconversion professionnelle dans des secteurs plus porteurs, afin de préserver au maximum le taux d'emploi dans la région.

Généraliser à l'échelle régionale les expérimentations du dispositif *Transitions Collectives* réalisées dans certains départements. En Creuse par exemple, le projet *Transitions Collectives* est porté par la CCI et s'appuie sur le lancement d'une démarche de GPECT. Il vise à imaginer de nouvelles pistes en matière de mobilité (professionnelle et/ou géographique) et de développement des compétences. Il mobilise les dirigeants, les acteurs RH et les encadrants de proximité des entreprises cibles des bassins d'emplois. La plateforme sera conçue comme un partenariat opérationnel et sera alimentée par un système de collecte de données réalisé auprès des entreprises et des acteurs de l'emploi.

Accompagner les actifs dans la construction d'un parcours de reconversion et faciliter la mise en relation des entreprises ayant des salariés intéressés et des entreprises ayant des besoins de recrutement.

DONNER DES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES POSITIVES À TOUS LES JEUNES

À l'instar des actifs des secteurs fragilisés, les jeunes expriment des inquiétudes au sujet de leur avenir professionnel dans le contexte de crise. Il est important de leur donner la meilleure information possible sur les métiers qui recrutent et ainsi sécuriser leur insertion sur le marché du travail. La Région, en tant que responsable du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), joue un rôle majeur dans la bonne information des jeunes sur les métiers les plus porteurs et les formations correspondantes. La Région finance de nombreuses actions d'information et d'événements, dont les Nuits de l'Orientation organisées chaque année avec succès par les CCI. Proposés pour la première fois en format numérique en 2021, ces moments d'échanges permettent aux collégiens, lycéens et étudiants d'accéder à une information de qualité sur les métiers et de réaliser des entretiens avec des conseillers d'orientation, des responsables d'entreprises ou de formations. C'est la présentation des Stages Pass Métier qui a le plus attiré les jeunes cette année. Les Stages Pass Métier sont des stages de trois à cinq jours en entreprise proposés aux collégiens et lycées par la Région, les CCI et les CMA. Ils permettent de découvrir, au choix, 1 métier dans deux entreprises, ou 2 métiers dans la même entreprise.

Les entreprises sont nombreuses à accepter d'ouvrir leurs portes aux jeunes pour la découverte de métiers. Ces dispositifs fonctionnent bien, il serait utile de les poursuivre et de les renforcer pour faciliter encore le rapprochement École-Entreprise.



LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Poursuivre les événements d'information qui permettent aux jeunes de se renseigner sur les métiers et les formations, notamment les Nuits de l'Orientation, organisées par les CCI avec le soutien de la Région.

Renforcer les possibilités de stages en entreprise, en multipliant ces stages tout au long des études, du collège à l'obtention du diplôme final. Pour cela, augmenter le nombre de bénéficiaires des Stages Pass Métier.

Proposer une cartographie des formations disponibles dans chaque territoire, en rendant plus lisibles les informations sur chaque formation (localisation, métiers, qualifications et secteurs accessibles, formation gratuite ou payante, offre publique ou privée...).

PROPOSITION #16

AMPLIFIER LA DYNAMIQUE D'ESSOR DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

S'il existe une voie d'excellence garantissant l'employabilité des jeunes, c'est bien celle de la formation en alternance et en apprentissage. L'apprentissage permet d'acquérir des compétences en situation de travail et facilite l'insertion au sein de l'entreprise. Avec la loi Avenir Professionnel et les aides au recrutement d'un apprenti mises en place par le Gouvernement dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », l'apprentissage connaît un essor important : +40% de contrats d'apprentissage en 2020-2021 par rapport à l'année précédente, avec l'espoir de voir cette dynamique perdurer.

Même si les Régions ne disposent plus de compétences de régulation en matière d'apprentissage, elles conservent un rôle d'investissement dans les centres de formation des apprentis (CFA). Elles peuvent également apporter des aides aux apprentis au titre du logement, du transport, de l'équipement ou de la restauration. La Région peut donc encore créer des conditions favorables au développement et à l'attractivité de l'apprentissage.

En Nouvelle-Aquitaine, la Région consacre 9% de son budget à l'apprentissage pour participer au fonctionnement et à la modernisation des CFA, soutenir la construction de structures d'hébergement, encourager les entreprises à accueillir des apprentis et attribuer des aides directes aux apprentis. Les CCI saluent cet engagement et souhaitent qu'il puisse se poursuivre.



LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Accompagner l'émergence de « CFA nouvelle génération », en investissant dans l'innovation pédagogique et l'attractivité des lieux d'apprentissage.

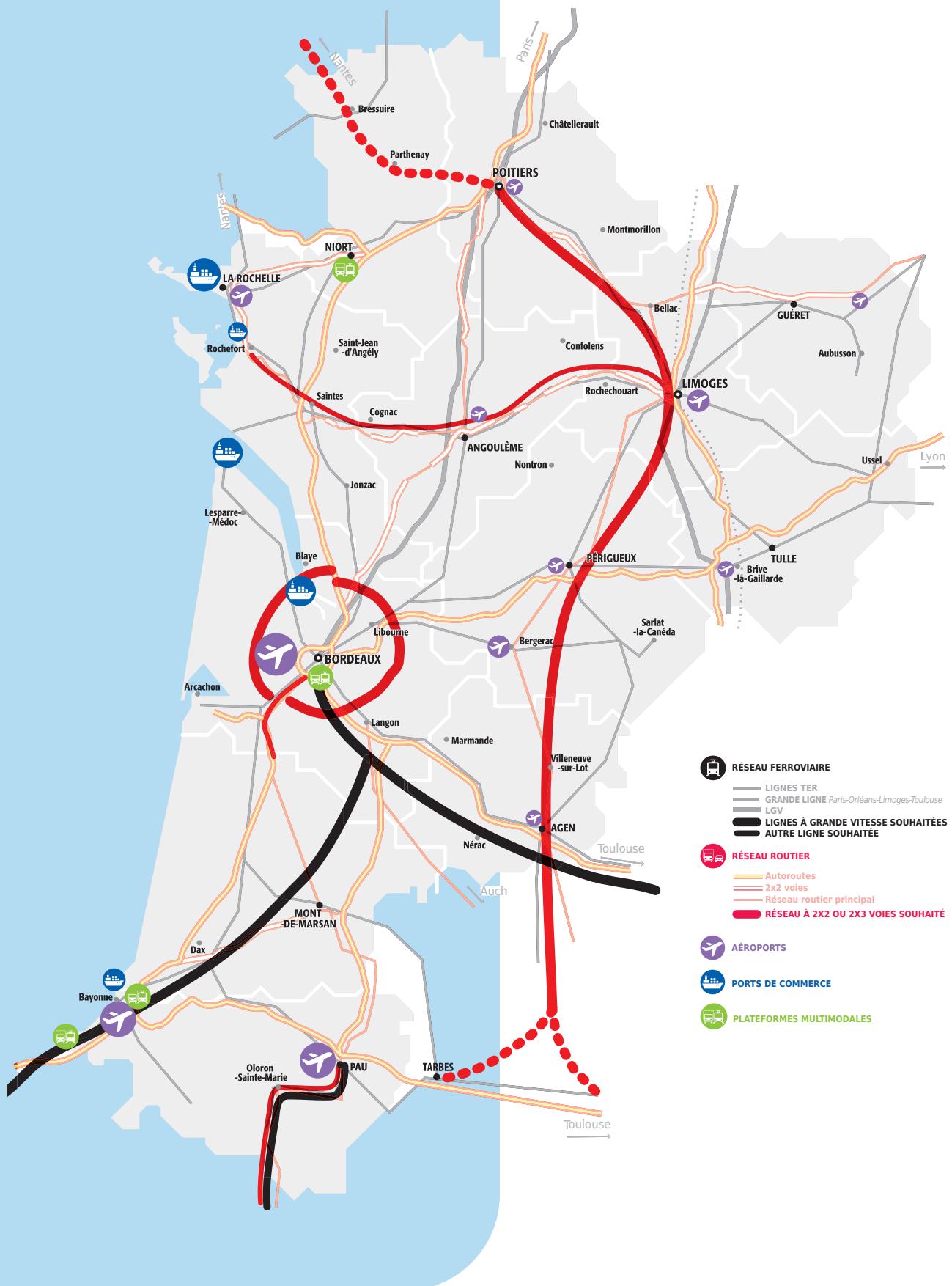
Les investissements peuvent porter sur la modernisation des CFA existants ou sur la création de nouveaux CFA, qui pourraient par exemple prendre la forme d'écocampus connectés et durables.

Appliquer la logique de label régional aux CFA pour garantir et valoriser la qualité pédagogique des CFA. Cela permettra d'augmenter le niveau global des formations proposées dans les CFA de la région, y compris dans les CFA récemment créés.

Promouvoir l'apprentissage dans des niveaux et des secteurs moins attendus, par exemple pour répondre aux besoins de recrutement du secteur public ou des professions libérales. Les Développeurs de l'apprentissage des CCI pourraient se voir confier la mission de convaincre de nouveaux types de structures de recruter des apprentis.

Créer un collectif d'ambassadeurs des métiers, réunissant d'anciens apprentis de la région et souhaitant faire la promotion de leur métier et de la formation en apprentissage. Ces ambassadeurs des métiers pourraient participer chaque année aux Nuits de l'Orientation et communiquer lors de l'Olympiade des métiers (Worldskills France).

NOTES



LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ DE TOUS LES TERRITOIRES



PROPOSITION #17

GARANTIR À CHAQUE TERRITOIRE UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Nouvelle-Aquitaine est une région particulièrement vaste, issue de la fusion de trois anciennes régions, avec un enjeu important de cohésion territoriale et de développement équilibré de tous les bassins de vie. Bien que la région dispose de réels atouts présents dans chacun de ses territoires, le PIB régional se concentre encore fortement sur la métropole régionale et les territoires littoraux qui bénéficient d'une attractivité forte. Au contraire, certains territoires de la région souffrent d'un enclavement plus marqué, y compris les grands centres urbains que sont Poitiers et Limoges, dont l'insertion dans les dynamiques régionales doit encore être consolidée.

Le rôle de la Région est de s'assurer que tous les territoires aient accès aux mêmes conditions de développement économique, qu'il s'agisse de l'accès au très haut débit, au foncier, aux centres de formation ou aux infrastructures de transport. Pourtant, la répartition territoriale de ces ressources stratégiques reste encore perfectible : le déploiement du très haut débit n'est pas effectif dans tous les territoires et de nombreuses collectivités ont encore des difficultés à attirer les entreprises par manque de foncier ou de main-d'œuvre qualifiée sur place. En outre, le nord et l'est de la Région sont moins bien desservis en infrastructures routières, tandis que des infrastructures ferroviaires plus ambitieuses seraient nécessaires dans l'intérêt du territoire dans son ensemble. Dès lors, la Région doit réaffirmer dans son prochain schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) la nécessité de développer l'attractivité de tous les territoires, avec le déploiement des différents types d'infrastructures en conséquence.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Définir des priorités d'aménagement pour renforcer le développement équilibré et durable de tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, et améliorer la mobilité de tous vers les centres urbains de la région.

Renforcer l'attractivité des villes moyennes et des territoires ruraux en garantissant un « bouquet minimum de services » aux entreprises dans chaque territoire : numérique, foncier, compétences, accessibilité.

S'assurer du déploiement effectif du très haut débit dans tous les territoires, notamment de la fibre optique, en maintenant la vigilance vis-à-vis des opérateurs. Cet enjeu est d'autant plus important que la crise sanitaire a accéléré la numérisation des entreprises et des formations.

Encourager les collectivités à s'emparer des nouvelles possibilités en termes de foncier (réhabilitation de friches industrielles, verticalisation de l'immobilier d'entreprise, réserves foncières...), afin de concilier le besoin d'emplacements pour les activités économiques et la sobriété foncière. Il pourrait être intéressant de faire converger les analyses de l'établissement public foncier régional et des CCI, afin d'identifier les territoires connaissant de forts enjeux en termes de disponibilité du foncier économique et d'envisager en amont des solutions plus innovantes.

Compléter l'offre de formation traditionnelle par de nouveaux lieux de formation, tirant parti des possibilités du numérique ou des logiques de tiers lieux : multiplication des Campus connectés, création de centres de formation éphémères pour répondre aux besoins immédiats de recrutement d'une entreprise qui vient de s'implanter sur le territoire.

FAVORISER LA MOBILITÉ DES NÉOAQUITAINS AU SEIN DE LA RÉGION

Les infrastructures de transport restent un levier majeur de désenclavement et de développement équilibré des territoires. Parmi les modes de mobilité possibles, la route est toujours l'une des modalités privilégiées par les usagers pour les trajets de moyenne et grande distance : elle est en effet particulièrement adaptée aux trajets « porte à porte », du domicile au travail ou d'un client à l'autre, dans des territoires dans lesquels le maillage en transports en commun est moins dense. Il est donc important de ne pas mettre de côté les projets routiers et autoroutiers par principe, mais plutôt d'identifier les projets prioritaires pour l'aménagement du territoire régional, et de développer simultanément des usages plus écologiques de la route.

La priorité en termes de cohésion sociale et territoriale est de désenclaver le nord et l'est de la région et de parachever ainsi la fusion des trois anciennes régions au sein de la Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, il paraît pertinent de défendre l'idée d'un « socle minimum routier », complété par un réseau ferroviaire de proximité, pour mieux connecter les territoires de la région entre eux. Au nord de la région, les acteurs économiques attendent et soutiennent le projet d'autoroute concédée A147 entre Poitiers et Limoges. Il sera examiné prochainement par la Commission nationale du débat public (CNDP). À l'est, c'est un deuxième projet d'autoroute concédée, celui de l'Euro 21, qui est souhaité pour relier Limoges à Saragosse, en passant par la Dordogne et le Lot-et-Garonne. Les acteurs économiques seront également vigilants à la finalisation des projets routiers déjà enclenchés (achèvement de la RN141 par exemple) et à la modernisation de la liaison routière Pau-Oloron. En complément, les Néo aquitains doivent pouvoir bénéficier d'un accès facilité par le train aux différents territoires de la région, avec un maillage satisfaisant en termes de train du quotidien.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Renforcer l'attractivité du nord de la région, en soutenant le projet d'autoroute A147 entre Poitiers et Limoges. Celle-ci placerait les deux villes, distantes de 120 km seulement, à 1h l'une de l'autre contre 2h30 actuellement. Les entreprises, les CHU et les universités de Poitiers et Limoges pourraient ainsi renforcer leurs partenariats et former un pôle urbain de plus en plus intégré. Cela permettrait également aux habitants de Limoges d'être à 2h de Paris via Poitiers et la LGV.

Mieux connecter le nord-est et le sud-est de la région, en portant le projet d'autoroute Euro 21 qui relierait Limoges à l'Espagne, en passant par Périgueux, Bergerac et Agen. L'Euro 21 présenterait l'avantage de désenclaver toute la partie est de la Région.

En parallèle, faire de la route un vecteur d'écomobilité, en anticipant l'arrivée des véhicules propres et en diversifiant les usages. La Région pourrait notamment encourager l'essor des véhicules électriques ou à hydrogène vert, l'accès des poids lourds roulant aux biocarburants, le développement du covoiturage avec des voies réservées ou la création de plateformes multimodales à la sortie des grands axes routiers. Les entreprises sont également prêtes à inciter leurs salariés à utiliser davantage les transports collectifs ou « doux » pour les trajets plus courts, en faisant la promotion du forfait mobilités durables ou en mettant en place des Plans de Déplacements (Inter)-Entreprises (PDE/PDIE).

Permettre à tous les Néo aquitains de réaliser leurs trajets intrarégionaux par le train. La modernisation des petites lignes doit se poursuivre, avec une attention particulière pour la liaison Bordeaux-Périgueux-Brive-Tulle, reliant la région d'ouest en est. Des cadencements efficaces de la LGV avec les TER pourraient aussi être organisés au niveau de Poitiers, Angoulême et Bordeaux, afin d'étendre le bénéfice de la LGV à tous les territoires.

PROPOSITION #19

DÉVELOPPER LES CONNEXIONS AVEC L'ESPAGNE ET L'OCCITANIE

L'attractivité des différents territoires néo-aquitains passe par la mobilité intrarégionale, mais aussi par l'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble. Afin de renforcer le rayonnement de la région, il pourrait être intéressant d'envisager son développement dans un ensemble géographique plus vaste, celui du « Grand Sud-Ouest », en lien avec les régions limitrophes que sont l'Occitanie et le nord de l'Espagne.

Cet espace de coopération interrégionale permettrait notamment à la région de bénéficier d'une plus grande visibilité à l'international. En tant que collectivité stratégique de l'aménagement du territoire et autorité organisatrice du transport collectif d'intérêt régional, la Région pourrait porter cette ambition et développer les connexions avec l'Occitanie et l'Espagne. Pour cela, il est primordial que la Région soutienne la poursuite de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) vers l'Occitanie et le nord de l'Espagne. Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), avec ses tronçons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, permettra de renforcer l'attractivité globale de la destination « Grand Sud-Ouest », d'inscrire la Nouvelle-Aquitaine dans le réseau de transport RTE-T européen et d'accélérer l'ouverture des entreprises régionales sur les marchés européens et mondiaux.

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie aussi d'une position stratégique de « porte d'entrée de la péninsule ibérique », que la LGV renforcera. De manière plus générale, le GPSO densifiera également les partenariats de toute nature entre ces différentes régions, au profit du dynamisme des entreprises et des territoires.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Renforcer l'attractivité de la destination « Grand Sud-Ouest », en construisant les tronçons de la LGV prévus entre Bordeaux et Toulouse et entre Bordeaux et l'Espagne. Ces deux tronçons restent indissociables pour une portée pleine et entière du GPSO. Il est nécessaire d'avancer sur la question du plan de financement.

Développer plus systématiquement des coopérations entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Espagne d'une part, et entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie d'autre part. Ces coopérations peuvent prendre la forme de partenariats économiques, universitaires, d'innovation et de recherche, ou de relations privilégiées entre infrastructures (ports, aéroports, centres de congrès...). Des coopérations transfrontalières existent déjà entre les entreprises françaises et espagnoles, soutenues par la CCI transfrontalière Bihartean et la CCI Pau Béarn, et la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie portent conjointement des pôles de compétitivité telles qu'Aerospace Valley et Agri Sud-Ouest Innovation. L'objectif serait de développer ce type de coopérations, en réfléchissant à l'opportunité de la dimension interrégionale en amont des projets structurants. Il s'agirait d'adopter un « réflexe Grand Sud-Ouest » lors de la conception des projets.

PROPOSITION #20

OUVRIR À NOUVEAU LA RÉGION AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les ports et les aéroports constituent des maillons essentiels pour l'attractivité internationale de la région, car ils connectent directement la région aux marchés internationaux. Les aéroports régionaux sont particulièrement dépendants des clientèles étrangères de touristes et de voyageurs d'affaires. Ils sont frappés de plein fouet par la crise sanitaire, avec une chute historique du trafic de voyageurs de 70 % en moyenne en 2020. Viennent s'ajouter à ces difficultés conjoncturelles les propositions de la convention citoyenne sur le climat concernant la suppression de certains vols intérieurs, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi Climat et Résilience reprend ces propositions et prévoit un article interdisant certains vols hexagonaux en cas d'alternatives en train de moins de 2h30. La liaison Bordeaux-Orly est directement concernée et serait définitivement supprimée à l'adoption du projet de la loi. Si cette disposition est défendue pour des raisons écologiques, elle fragilisera les liaisons entre la région et de nombreuses destinations internationales, qui étaient permises par les correspondances à Paris-Orly.

De même, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine connaissent des difficultés importantes avec une baisse de trafic en 2020 : -8,8% pour le Grand Port maritime de la Rochelle, -11,21% pour le Grand Port maritime de Bordeaux et -12,7% pour le port de Rochefort Tonnay-Charente. Seul le port de Bayonne n'a quasiment pas perdu d'activité en 2020. Dans ce contexte mouvant, il est attendu que la Région crée des conditions favorables au redémarrage de l'activité des ports et des aéroports régionaux et les accompagne dans les transformations attendues. Il est primordial de maintenir dans la région les savoir-faire associés à la gestion de ces infrastructures et de continuer à attirer les entreprises, les voyageurs, les touristes et les marchandises en provenance du monde entier.

LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Aider les aéroports régionaux à renouer avec une clientèle internationale – touristique et business - en faisant la promotion de la destination « Nouvelle-Aquitaine » à l'étranger. Avant la crise sanitaire, la région Nouvelle-Aquitaine attirait 28 millions de touristes par an, dont 3,5 millions visiteurs étrangers, ce qui la plaçait au 5^e rang national pour l'accueil des touristes étrangers. Il est essentiel de relancer l'activité internationale des aéroports régionaux, afin de limiter les impacts sur le tourisme et l'économie présentielle en Nouvelle-Aquitaine. La Région peut jouer un rôle dans cette relance, en faisant la promotion de la destination régionale et en améliorant l'accessibilité des différents aéroports.

Maintenir l'accès des entreprises locales aux marchés internationaux par l'intermédiaire des aéroports régionaux. Les entreprises néo-aquitaines ont besoin d'être connectées à Paris, pour bénéficier des correspondances à Paris-Orly et se rendre dans certains pays étrangers. La fermeture annoncée de la liaison Bordeaux-Orly va freiner l'accès des entreprises du territoire à leurs marchés et partenaires internationaux.

Créer une stratégie de reconquête régionale des transports par voie maritime, pour renforcer l'attractivité, l'accessibilité et la compétitivité des ports régionaux. Pour cela, la Région est invitée à poursuivre la mise en place d'une politique commerciale partagée entre les 4 ports de la région, afin d'améliorer leur visibilité vis-à-vis des transporteurs internationaux, de renforcer leur accessibilité routière et ferroviaire pour les entreprises, de protéger le foncier pour l'implantation et le maintien d'activités industrielles, et d'intégrer les transformations écologiques et numériques. Cela pourrait passer par la création prochaine d'une association par la Région et les 4 ports, avec le soutien du réseau des CCI. Le développement de la stratégie portuaire permettrait également de réduire l'impact écologique des importations et des exportations de la région.

PROPOSITION #21

DÉSENGORGER LA ROUTE POUR FACILITER LA TRAVERSÉE DE LA RÉGION

Autre enjeu déterminant pour l'attractivité globale de la région : la fluidité du trafic de transit. De nombreux poids lourds traversent la région, de l'Espagne au nord de l'Europe, et en sens inverse, engorgeant les principaux axes routiers de la région. Pour faciliter la traversée de la Nouvelle-Aquitaine, il est essentiel de mieux répartir les flux routiers et de développer le transport de marchandises par voie ferroviaire. Concernant les axes routiers, la construction du contournement de Bordeaux est indispensable. Ce projet, qui suppose la création d'une autoroute concédée à l'ouest ou à l'est de Bordeaux, doit permettre au trafic de transit de contourner la métropole et de décongestionner la rocade bordelaise. Les camions pourront ainsi traverser plus facilement la région au niveau de Bordeaux.

En parallèle, la Région doit engager une politique volontariste en faveur du fret ferroviaire, pour développer le transport de marchandises par le train et réduire d'autant le transport routier. Le fret ferroviaire permet de transporter de grandes quantités de marchandises sur de longues distances, avec une sécurité plus élevée et des émissions de CO2 plus faibles. Le train peut également être utile pour acheminer les marchandises des ports de commerce à l'intérieur des terres. Pour faciliter ces connexions, les opérateurs ferroviaires de proximité près des ports doivent être renforcés. De manière générale, la Région est invitée à développer des plateformes logistiques intermodales, pour permettre l'acheminement des marchandises en tout point du territoire grâce à une grande variété de modes de transports. L'accessibilité reste un enjeu primordial pour le dynamisme de l'économie dans tous les territoires.



LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE PROPOSENT DE :

Construire le contournement de Bordeaux, afin de faciliter le passage des poids lourds d'un point à l'autre de la Région sans passer par Bordeaux, et ainsi désengorger la circulation métropolitaine sur la rocade.

Développer le fret ferroviaire, c'est-à-dire le transport de marchandises par le train : la LGV Bordeaux-Espagne est un projet mixte TGV/fret et doit notamment permettre de décharger les autoroutes régionales des poids lourds à destination ou en provenance de l'Espagne.

Connecter les infrastructures portuaires à l'intérieur des terres : pour cela, il convient de conforter les opérateurs ferroviaires de proximité près des ports et de moderniser les lignes ferroviaires secondaires reliant les ports de commerce aux hinterlands. C'est le développement de l'intermodalité qui permettra un aménagement équilibré de la région.

NOTES

NOTES



Ce document est issu des contributions du réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine. Elles ont été recueillies dans le cadre d'un groupe de travail visant à élaborer des propositions pour le développement économique régional, présidé par Hervé FAUCHET, président de la CCI Rochefort et Saintonge, et réunissant des élus et collaborateurs des CCI de la région :

CCI Bayonne Pays Basque
CCI Bordeaux Gironde
CCI Charente
CCI Corrèze
CCI Creuse
CCI Deux-Sèvres
CCI Dordogne
CCI Landes
CCI La Rochelle
CCI Limoges et Haute-Vienne
CCI Lot-et-Garonne
CCI Pau Béarn
CCI Rochefort et Saintonge
CCI Vienne

Il est adressé aux candidats aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, afin d'échanger sur leur vision du développement économique régional.

CCI Nouvelle-Aquitaine

2, place de la Bourse
CS 91942
33 050 BORDEAUX
05 56 11 94 94
contact@nouvelle-aquitaine.cci.fr
www.nouvelle-aquitaine.cci.fr

RÉGIONALES 2021

Interpellation par le réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine des candidats aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021